

HISTORIQUE

TIR SUR CIBLE

Les origines

Le tir subaquatique est apparu en France il y a plus de 40 ans.

A l'époque, les tirs étaient effectués verticalement à partir de la surface vers le fond, à des profondeurs de 10 à 15 mètres.

Ce sont les chasseurs sous-marins qui ont développé cette discipline qui leur servait d'entraînement d'hiver.

Le développement

Elle est maintenant une discipline à part entière des sports subaquatiques et attire de plus en plus de personnes issues d'horizon diverses (Technique, Apnée, ...).

La discipline a sa propre commission : le tir sur Cible (subaquatique pour différencier hors FFESSMS) !

Celle-ci organise le championnat de France, et les « stage Jeunes Espoirs » et « Elite » (équipe de France).

Elle participe aux championnats Européen !

Elle œuvre pour développer la discipline dans les pays pouvant accueillir cette discipline (exemple Allemagne, Pays-Bas, Suisse).

Elle participe très activement, à créer un championnat du Monde, par le biais de la CMAS.

Auparavant

Dans un premier temps, les arbalètes étaient fabriquées sur mesure pour la personne. Cette arbalète est classifiée dans la catégorie **ARTISINALE** !

La distance de tir était établie à **4 mètres** !

Les classements de titre de champions ne démontraient pas forcément la qualité du tireur mais correspondaient davantage à une somme de qualités qui devaient comprendre plusieurs données, comme :

- d'inventer la modification technique qui ferait la différence entre compétiteur de même niveau et la possibilité de concrétisation de la modification technique, pour 50 %
- les qualités du compétiteur pour 50 %.



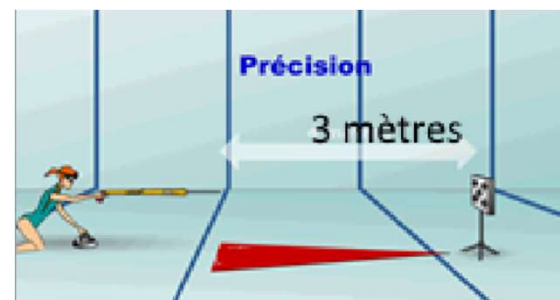
Actuellement

Le tir sur cible se divise aujourd'hui en trois épreuves individuelles qui sont réalisées en **Monotype 3000** (arbalète commerciale répondant à un cahier des charges) :

- le tir de **Précision (15 mètres)**
- le **biathlon (15 mètres)**,
- le **super biathlon (10 mètres)** → Contrat

Plus une épreuve en équipe :

- le **relais (15 mètres)** → Contrat



La distance est de 3 mètres !

En résumé :

Il faut retenir :

- Le tir monotype correspond à l' « arbalète commerciale », répondant à un des critères précis de règlement).

La distance de tir est à 3 mètres.

Il est la Référence « France ».

Le tir est perforant !

- Le tir à l'arbalète artisanale, à 4 mètres pour les seniors ; à 3 mètres pour les autres.

Une épreuve peut parfois être inscrite en compétition France.

Le tir est perforant

- Le tir en International est réalisé à une distance de 4 mètres ;

Le tir est frappant (et non pas perforant).

Le cahier des charges des arbalètes et cibles est différent, ainsi que les épreuves.

